
RECOURS EN NOTATION CADRE B Filière Gestion Publique

Il est rappelé que seules les notes et appréciations portées par le notateur final constituent la NOTATION.

Le recours n'est recevable que sur :

- la note chiffrée
- les appréciations portées par le notateur final ainsi que les éléments figurant dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation.

Dans ces conditions, la fiche de notation (fiche synoptique) ne peut en aucun cas faire l'objet d'un recours.

Le 17 octobre 2011 a eu lieu la Commission Administrative Paritaire Locale N°2 - Contrôleurs. Cette commission s'est réunie sous la présidence de M. Joaquin CESTER, Administrateur Général du Pôle Pilotage et Ressources.

Campagne 2011 activité 2010 : 254 cadres B à noter dont 251 consomment.

- Notés à +0,06 : 51 agents avec une incidence budgétaire
- Notés à +0,02 : 75 agents avec une incidence budgétaire
- 2 agents ont obtenus une note d'alerte (-0,01)

Réserve constituée : 6 x 1 mois

16 recours étaient déposés.

- Six dossiers ont obtenu une évolution de +0,02 ;
- Huit dossiers ayant une bonification de 0,01 ont été maintenus ;
- Un dossier ayant une note de + 0,01 a obtenu un avis favorable pour un recours en CAP Nationale (à l'unanimité des votes : administration + organisations syndicales)
- Un dossier ayant une note de + 0,02 a obtenu un avis favorable pour un recours en CAP Nationale (à l'unanimité des votes : administration + organisations syndicales).

Les représentants Force Ouvrière VAR : Sophie DEGEILH (Titulaire) ; Silvia AUTRAN (Titulaire) ; Martine GUENAI (Experte).